

**8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr**

**délibération :
D_2022_12_5**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 02 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 25 Novembre 2022

Présents : 15

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame RELET Graziella, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 18

**Objet : Création ponctuelle
d'un emploi non permanent
d'adjoint technique principal de
2ème classe pour un
accroissement temporaire
d'activité**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité et pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'un soutien technique est nécessaire au service, pour réparer le mur de soutènement du chemin, au Lieu-dit le Brisset sur la commune de Mouthiers-sur-Boëme. Le chantier correspond à minimum 15 jours de travail. Cependant, en fonction des intempéries, les travaux pourraient s'étaler sur une période de 3 mois maximum. Le début du chantier pourrait commencer le 12 décembre 2022.

Ainsi en raison de la tâche à effectuer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe relevant de la catégorie C, dont la durée hebdomadaire de service est de maximum un temps complet et de l'autoriser à recruter un agent contractuel en CDD dans les conditions susvisées.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C2) d'une durée hebdomadaire de travail maximale de 35/35ème, pour accroissement temporaire d'activité,

AR Prefecture

016-211602362-20221202-D_2022_12_5-DF
Reçu le 09/12/2022

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée minimale de 15 jours pouvant s'étaler sur une période de 3 mois à compter du 12 décembre 2022,

- La rémunération de l'agent sera fixée par référence aux indices (brut et majoré) du grade de recrutement correspondant à l'échelle C2, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur (le cas échéant).
- La dépense correspondante sera inscrite aux budgets 2022-23

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 02/12/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 9/12/2022

**Le Maire,
Michel CARTERET**

